



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Compte rendu de la réunion de bureau du CNML

8 juillet 2025, visio-conférence, 14h-16h

Introduction – Sophie Panonacle et Yann Becouarn

La mise à jour du règlement intérieur est adoptée (13 votes favorables et 1 abstention). Les modifications concernent les points suivants :

- Les présidents des comités spécialisés du CNML, ainsi que les présidents du CFM, du CSGM, du CSMM et le coordonnateur du CFO sont systématiquement conviés aux réunions du plénier et du bureau. A noter que la plupart ne sont membres ni du bureau, ni du CNML et n'ont donc pas de droit de vote.
- Normalisation de l'usage du vote électronique pour le plénier et le bureau. Après relance, le quorum n'est plus requis.
- Compte-rendu régulier au bureau des activités des CS et GT
- Un projet de CR des réunions du bureau est transmis aux participants. Le CR est adopté par le président, puis transmis aux membres du CNML et publié. Mise à jour à venir de la page web du CNML.

I. Installation et fonctionnement des comités spécialisés

1) Comité national du trait de côte (CNTC)

Sophie Panonacle : retour sur la réunion du CNTC du 1er juillet, consacrée au financement de l'adaptation des territoires littoraux en présence du cabinet de la Ministre chargée des Comptes publics suites aux annonces CIMER. Les travaux du CNTC ont donné lieu à des propositions et recommandations collectives qui n'ont pas été retenues (solidarité nationale, création d'un fonds national, taxation des locations saisonnières). Les membres du CNTC sont insatisfaits des orientations proposées prioritairement sur la taxe de séjour et la GEMAPI. Une mobilisation des élus est annoncée ainsi que la signature de deux courriers - un de l'ANEL à l'attention du Premier ministre et un des membres du CNTC au Président de la République.

Yann Becouarn : concernant la Stratégie nationale du trait de côte, le CNTC doit prochainement rendre son avis sur la version finalisée de la SNTC avant de le transmettre au CNML qui décidera s'il adopte cet avis préparé par son comité spécialisé. Une consultation du public doit ensuite être menée avant l'adoption de la SNTC par décret.

2) Comité spécialisé sur l'économie bleue durable outre-mer (CSOM)

Pierre Plichon et Loïc Biwand : validation de la délibération de création du CSOM (14 votes favorables). Etat des candidats du CNML volontaires :

- Sénateur – Teva Rohfristch
- CT Guyane – Roger Aron

- CT Saint Martin – Valérie Fonrose
- CT Guyane – Gille Le Gall
- ANEL – Alain Blanchard
- CFTC – Bruno Dachicourt
- FIN – Olivier Bougan
- CNPMM – propose 1 représentant par bassin : Léonard Raghnauth pour le bassin Guyane ; Charly Vincent pour le bassin Antilles ; Gérard Zitte pour le bassin Océan Indien
- Institut français du tourisme – Jean-Luc Michaud

La feuille de route économie bleue Outre-mer a été signée par les ministres à l'occasion de l'UNOC. Elle sera diffusée au CNML dès sa mise en ligne. Une première réunion du comité spécialisé est attendue d'ici octobre prochain.

Le Cluster Maritime français contribuera à mobiliser les clusters ultramarins afin d'assurer la bonne continuité avec les travaux d'élaboration de la feuille de route. FNE et la POC feront circuler aux associations environnementales ultramarines la possibilité d'intégrer ce comité spécialisé.

Pierre Maupoint de Vandeul : souligne l'importance de renforcer le volet social. Le comité spécialisé pourrait également travailler sur la mise en œuvre de la mesure CIMER relative au renforcement des formations professionnelles en Guyane et Polynésie française, ainsi que sur la réglementation du travail maritime en Polynésie française et la convergence avec la convention OIT.

3) Comité stratégique et environnemental de la plaisance (CSEP)

Première réunion le 18 juillet (10h30 – 12h30) en visioconférence dont l'ordre du jour est le suivant :

- Principes de fonctionnement et modalités de travail du CSEP
- Présentation synthétique de la feuille de route du nautisme et de la plaisance, focus sur les aspects environnementaux
- Échange de vues entre les membres du CSEP sur les thèmes prioritaires de travail à traiter dans le comité

II. **Projet d'avis du CNML sur les projets de DSF**

En application de l'article R. 219-1-10 du Code de l'environnement, les préfets coordonnateurs des quatre façades maritimes ont saisi le CNML pour avis sur leur projet de document stratégique de façade (DSF) attendu avant le 5 août (3 mois de consultation, parallèle à la PPVE). Une ébauche du projet d'avis a été proposé aux membres du bureau, basé sur les réactions lors du webinaire organisé le 19 juin et les contributions écrites reçues à l'issue du webinaire. La structure proposée se construit de la manière suivante :

- Considérations générales
- Observations générales
- Observations spécifiques par façade
- Observations spécifiques par thématique

Echanges :

- Sophie Panonacle et Nathalie Mercier Perrin : insistent sur la notion d'économie bleue durable et sur les solutions de financement de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Le rappel de la mission inter-inspection pour le financement de la SNML est également pertinent à inscrire dans l'avis.

- Elodie Martinie Cousty : rappelle l'importance du lien terre-mer, de la baisse des pressions terrestres (à intégrer dans les SRADDET), de l'impact des activités, de la séquence ERC et de l'opposabilité juridique des DSF.
- Elodie Martinie Cousty et Daniel Cueff : soulignent la nécessité de clarifier le dispositif ZPF et les règles applicables aux activités maritimes, afin d'apporter plus de lisibilités à tous les secteurs et faciliter la concertation en façade. Il est demandé de publier l'instruction technique ZPF. Il est également souhaité que soit inscrit dans l'avis la question des conditions d'affectation de la taxe éolien en mer.

Décision : le projet d'avis va être mis à jour suite aux échanges puis transmis aux membres du CNML plénier pour dernières contributions, avant d'être adopté par vote électronique du bureau avant le 5 août. Les contributions individuelles de chacun des membres du CNML pourront être annexées à l'avis final. Il est rappelé que la PPVE court jusqu'au 5 août à laquelle les membres peuvent également contribuer.

Calendrier proposé :

- 10/07 au 18/07 : envoi du projet d'avis amendé au plénier à l'issue du bureau pour que les membres du CNML émettent des contributions complémentaires
- 18/07 au 25/07 : vote électronique des membres du bureau sur le projet d'avis intégrant les contributions du plénier
- 25/07 au 01/08 : relance puis transmission de l'avis entériné aux préfets coordonnateurs.

III. Retour sur l'UNOC, Pacte européen pour l'océan et engagements de Nice, Isabelle Perret

Cf. PPT joint

Il est souhaité que le CNML soit informé de façon régulière des suites données aux annonces UNOC, ainsi qu'à la mise en œuvre du pacte océan.

Annexe

Membres du bureau présents

CUEFF	Daniel	Conseil régional de Bretagne
MARTINIE-COUSTY	Elodie	FNE
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
SIRUGUE	Christophe	Réseau Océan Mondial

Invités / observateurs

CARLE	Gauthier	POC/CFO
DE LANTIVY	Solweig	CNP/CSEP
GUYOT	Thomas	ANEL
MULLER	Alexandre	CNPMEM

Administration

BECOUARN	Yann	DGAMPA
BIWAND	Loic	DGOM
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFOURNEAUD	Olivier	DGAMPA
FLAUD	Jean-Marie	DGRI
HABIB	Myriam	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
PERRET	Isabelle	DGAMPA
PLICHON	Pierre	DGAMPA